



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

COING

Comité des questions migratoires

L'hébergement des personnes migrantes

Un enjeu majeur pour le respect des Droits Humains

COMMUNIQUE DU COMITE DES QUESTIONS MIGATOIRES **Sur la Conférence Ministérielle informelle, le 10 décembre 2025**

Le Comité des questions migratoires prend note de l'appel politique exprimé dans la lettre ouverte du 22 mai 2025 par plusieurs Chefs d'État et de Gouvernement, appelant à une discussion renouvelée sur la migration, la sécurité et l'interprétation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Nous reconnaissons les préoccupations exprimées par certains États membres concernant la migration irrégulière, les activités criminelles et l'instrumentalisation de la mobilité humaine à des fins géopolitiques. Ces défis sont réels et nécessitent des réponses coordonnées, efficaces et durables. Dans le même temps, comme réaffirmé dans nos [déclarations précédentes](#)¹, la gestion des migrations ne peut et ne doit pas être menée au détriment des droits fondamentaux et de la dignité humaine des personnes en mouvement, ni des valeurs démocratiques qui unissent nos États membres. En outre, la gestion des migrations doit également être envisagée dans le contexte des défis démographiques de l'Europe et de leurs conséquences sociales et économiques.

Dans ce contexte, nous saluons la proposition structurée du Conseil de l'Europe visant à répondre à ces préoccupations dans le cadre de la Convention et de ses principes. En particulier :

- **La préparation d'une déclaration politique** réaffirmant les obligations des États de garantir la jouissance effective des droits de la Convention à toutes les personnes relevant de leur juridiction, y compris dans le contexte de la migration irrégulière et de la situation des ressortissants étrangers condamnés pour des crimes graves.
- **Le soutien renouvelé à une nouvelle Recommandation sur la prévention et la lutte contre le trafic de migrants**, dans le plein respect des droits humains.
- **L'examen de la création d'un comité intergouvernemental** ou d'un mécanisme équivalent au sein du Conseil de l'Europe pour traiter les questions urgentes liées aux migrations et les domaines politiques associés.

¹ Communiqué approuvé par la Conférence des OING – « Sécurité intérieure et gestion des frontières dans le cadre de la migration : Indispensable respect des droits humains », 11 avril 2025.

- **L'encouragement de discussions au niveau international sur la migration**, afin d'assurer la cohérence entre les travaux du Conseil de l'Europe et ceux d'autres acteurs multilatéraux.

Comme souligné dans nos récentes déclarations, nous observons avec préoccupation [l'instrumentalisation croissante des migrations](#)² ainsi que les pressions exercées sur les organisations de la société civile qui soutiennent les personnes en situation de vulnérabilité. Les politiques qui restreignent l'accès à l'asile, criminalisent l'aide humanitaire ou affaiblissent les garanties procédurales sont incompatibles avec la Convention européenne des droits de l'homme et compromettent la protection des droits fondamentaux et l'État de droit.

À cet égard, nous rappelons qu'il n'existe **aucune hiérarchie entre les droits humains**. Toutes les personnes (personnes en situation de migration, demandeurs d'asile ou victimes de traite) ont droit à une protection égale. Les préoccupations de sécurité ne sauraient jamais justifier la limitation des droits de certains groupes ou l'affaiblissement des garanties de la Convention.

Le Comité sur les questions migratoires est particulièrement préoccupé par certains passages de la lettre ouverte qui **amalgament migration et criminalité**, tels que les références à des personnes qui «viennent dans nos pays et décident de commettre des crimes», ou l'affirmation selon laquelle cette minorité «saperait les fondements mêmes de nos sociétés». Un tel langage est inacceptable, car il contribue à la stigmatisation, renforce la désinformation et alimente des narratifs qui brouillent la distinction entre les individus qui commettent des actes criminels et la grande majorité des migrants qui ne le font pas. Lutter contre la criminalité et protéger les victimes est essentiel, mais cela doit être poursuivi sans créer d'associations entre criminalité et migration.

Le Comité souligne que **la sécurité et les droits humains ne sont pas des objectifs incompatibles**. Des réponses efficaces à la migration irrégulière, aux réseaux de passeurs ou aux défis systémiques doivent respecter la Convention, préserver l'accès à l'asile, protéger les victimes de la traite et garantir l'espace civique pour les acteurs humanitaires et de la société civile.

Le Comité sur les questions migratoires de la Conférence des OING se tient donc prêt à contribuer de manière constructive au suivi du plan de la Secrétaire Générale et à collaborer avec les États membres, les autorités nationales et l'ensemble des organes du Conseil de l'Europe afin que les travaux futurs concilient sécurité, dignité humaine et principes non négociables de la Convention.

² Communiqué approuvé par la Conférence des OING – « Tendances à la régression démocratique », 14 octobre 2025.

